

**POUR EFFONDRE LE
COLONIALISME !**

**& FAIRE CHUTER TOUS LES
EMPIRES SANS ARME NI
HAINE NI VIOLENCE**

**Par apostasie collective ou par
renonciation au baptême**

**& en récusation de la Doctrine
Chrétienne de la Découverte**

**Ici & Maintenant & d'où
nous sommes...**

Par Jo Busta Lally de JBL1960BLOG

Mars 2019



« Pour que « Ni Dieux, ni maîtres » ne soient plus de vains mots.

Agir ici et maintenant, c'est possible.

Pour que ce pape soit vraiment le dernier.

Grâce à nous tous, païens et athées de la Terre.

« Rayer la Doctrine chrétienne de la découverte d'un trait de plume... »

En demandant la radiation, en masse, de nos noms du Registre des Baptêmes.

Il est possible d'agir, simplement, partout dans le monde, pour faire tomber les dogmes.

Ainsi, nous démontrerons à tous les peuples originels notre volonté de lutter à leur côté pour rétablir la vérité. »

JBL1960

Dans **Abolir l'empire : Mouvement pour la répudiation de la doctrine chrétienne de la découverte** – Juin 2015

PRÉSENTATION DU PDF

- 3 Sommaire
- 4 Introduction
- 6 Explications
- 13 Courrier informatif du curé de la paroisse
- 14 Courrier informatif de la paroisse concernée
- 15 Courrier recommandé A.R. de demande d'effacement de mon nom du Registre des baptêmes
- 19 Réponse du Diocèse de Paris concernant ma demande de radiation
- 21 Courrier au Diocèse de Paris : demande de reniement de mon acte de baptême
- 22 Réponse des Archives de Catholicité – Objet : Apostasie
- 23 Acte de baptême portant la mention de reniement
- 24 Arrêt N° 1441 du 19/11/2014 de la Cour de cass. + lien
- 25 Courrier adressé à la Présidente de la Cour de cass. de Paris qui a rendu l'Arrêt N° 1441
- 28 Courrier à la FNLP en copie conforme de l'entier dossier
- 29 Article de presse concernant expatrié français en Allemagne sommé de payer un impôt parce que baptisé (02/2015)
- 31 Article de presse : Apostasie collective en Argentine (08/2018)
- 34 Article de presse : Propagande coloniale CM2 école banlieue nantaise (02/2019)
- 36 Conclusion
- 41 Lectures complémentaires PDFs

UN EMPIRE SANS TERRE EST UN EMPIRE À TERRE...

**Quel qu'il soit, où qu'il soit...
Qu'il se nomme lui-même Exceptionnel et Indispensable.
Qu'il soit du Chaos, du Goulag-Levant, du Bien et de la
Vertu...**

Ici, et maintenant, nous pouvons faire tomber le colosse aux pieds d'argile, en retirant d'un coup sec la terre usurpée qu'il a volée aux natifs et aborigènes de la planète, car **un empire sans terre est un empire à terre.**

**Et lutter contre l'Empire Anglo-américain-christo-sioniste,
c'est lutter contre tous les empires !**

Ici et maintenant pour démontrer notre volonté de changer notre forme de pensée, issue de la doctrine chrétienne de la découverte, et sortir à tout jamais du colonialisme, qui n'est nullement un système archaïque mais est aujourd'hui un constituant du système globalisé c'est partant de mouvements locaux et nationaux, là où nous sommes, avec nos différences, nos expériences en conjuguant nos mouvements, se donner la capacité d'influer sur l'ordre mondial.

Dans le but de nous émanciper, d'échapper au paradigme mortifère induit par une mini-élite dont l'hégémonie culturelle n'a que trop duré. Le salut sociétaire de l'humanité réside dans la libération du dogme suprématisiste parasite et criminel pour enfin vivre égaux, libres et heureux.

Et ceci passe immanquablement par la fin du colonialisme, de son avatar néo-colonialiste, du capitalisme et de l'État garde-chiourme, tous instruments d'oppression de la vaste majorité par le petit nombre.

Lorsque l'occident et ses peuples aliénés auront réalisé et transcendé les leurre et crimes d'un système qui n'a aucun lieu d'être, alors une révolution copernicienne politique et sociale populaire prendra place, la seule qui libèrera le monde à tout jamais.

Pour fissurer rapidement les fondations de cet empire bâti sur l'usurpation des terres et la subjugation des personnes et par la grâce des bulles papales **Romanus Pontifex** de 1455 et **Inter Caetera** de 1493.

Nous pouvons demander la radiation, en masse, de nos noms des registres des baptêmes à l'Église Catholique Romaine et Protestante.

Ceci pour attester de notre volonté d'initier un changement de paradigme dont la religion sera définitivement écartée. Toutes les religions sans exception.

La débaptisation est une première étape pour obliger le Système colonial préexistant à nous entendre. Et plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids pour passer à l'étape suivante, la décolonisation concertée puis le rétablissement des peuples premiers dans leur souveraineté.

Pour retrouver ce PDF dans la page de mon blog qui traite spécifiquement de ce sujet et que j'ai créée dès l'ouverture de celui-ci le 11 décembre 2015 ;

Faire tomber l'Empire anglo-américano-christo-sioniste par apostasie collective en récusation de la doctrine chrétienne de la découverte

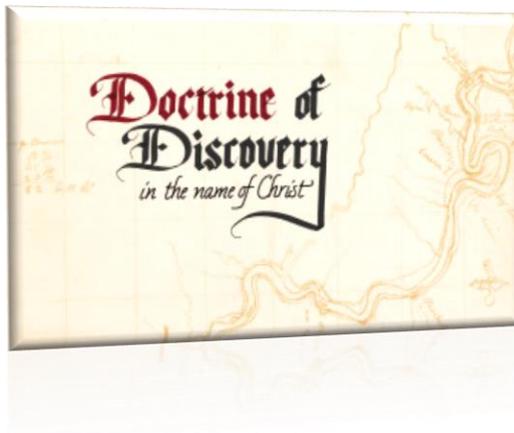


JBL1960

Hé les colons de papier de la planète ;

La fête est finie !

Le lundi 8 octobre 2018 le nouveau peuple élu du nouveau monde rendait grâce à Dieu, et à Christophe Colomb pour lui avoir donné la force et le courage d'avoir tué l'indigène pour sauver l'Homme blanc... et de surcroit chrétien !



C'est en fait tout l'Empire anglo-américano-christo-sioniste qui a réaffirmé sa domination sur tous les peuples originels mais également sa propre soumission à la Doctrine chrétienne de la découverte qui démontre que non seulement la xénophobie américaine, à l'œuvre aujourd'hui, est une force en provenance de l'origine coloniale mais également que la source biblique du colonialisme est à la manœuvre, hier

comme aujourd'hui là-bas, comme ici, en France, pour en un mot = Anéantir tout ce qui ne rampera pas à leurs pieds comme des chiens...

Alors que l'Empire peut être défait, légalement et être forcé à restituer les terres volées et pillées depuis 1492. Nous pouvons aider les Nations Natives ou Premières de tous les continents à retirer le tapis de dessous les pieds d'argile du colosse usurpateur et d'un coup sec et donc FAIRE TOMBER L'EMPIRE sans armes, ni haine, ni violence et ça nous changera !

C'est pourquoi l'Espagne et toute l'Amérique du Sud célèbrent aussi le Día de la Raza ce 8 octobre 2018, le Portugal lui le célébrant le 10 juin de chaque année...

Alors que nous pouvons dès demain, décider ensemble, peuples originels, non-indigènes, colons de papier, et qui que ce soit sur cette Terre, de rompre avec ce cycle mortifère, eugéniste, génocidaire et ethnocidaire instauré par les hommes en jupe ;

1. En refusant tout simplement de ne plus jamais commémorer la domination d'une minorité au motif qu'aucune personne indigène traditionnelle ou nation ne devaient être autorisées à survivre en dehors de la chrétienté et de sa nation « blanche ».
2. En enclenchant un nouveau paradigme sans dieux, ni maîtres, NOUS, les peuples occidentaux, émancipés de l'idéologie et de l'action coloniales, se tenant debout et main dans la main, avec les peuples originels de tous les continents pour instaurer l'harmonie de la Société des sociétés sur Terre.

Entendons-nous bien ; Personne devant, personne derrière, personne au-dessus et donc logiquement personne en-dessous = TOUS sur une même ligne, côte à côte...

Nous pouvons décider dès maintenant **TOUS**, de nous coordonner **POUR** appeler à la formation d'un **RÉSEAU DE RÉSISTANCE & DE RÉBELLION INTERNATIONALE CONTRE la société marchande** parce qu'UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE...

Et je fais partie des non-indigènes, puisque je réside en France, qui avons compris que nous devons rompre, définitivement, avec l'empire colonial qui s'est construit sur le présupposé raciste, eugéniste et ethnocentrique **qu'aucune personne indigène traditionnelle ou nation ne devaient être autorisée à survivre en dehors de la chrétienté et de sa nation « blanche »** sachant, qu'à notre sens, aucun nouveau paradigme ne pourra être enclenché tant que des hommes et des femmes prétendent que **l'homme qui n'est pas blanc est inférieur** ou que **les races supérieures ont un droit vis à vis des races inférieures**.

De plus, nous savons aujourd'hui de manière avérée, argumentée et documentée grâce à Steven Newcomb et son œuvre phare « Païens en Terre Promise décoder la doctrine



chrétienne de la découverte » que Résistance71 a partiellement traduit en français et que j'ai réunifiée dans ce PDF N° 4 de 45 pages ► « Païens en terre promise, décoder la doctrine chrétienne de la découverte » que les premiers colons accompagnant Christophe Colomb, le porteur de croix, avaient pour principale mission de tuer les éventuels habitants qu'ils rencontreraient, pour saisir les terres et les déclarer « Nouvelles Terres Chrétiennes » et au nom de Dieu comme l'avaient définis les hommes en jupes, les papes et ;

Comme défini, en ces termes, par le Deutéronome 7: 1-2, 5-6 et 16 ***de l'ancien testament de la Bible : Lorsque l'Éternel, ton Dieu, t'aura fait entrer dans le pays dont tu vas prendre possession, et qu'il chassera devant toi beaucoup de nations***, [les Héthiens, les Guirgasiens, les Amoréens, les Cananéens, les Phéréziens, les Héviens et les Jébusiens, sept nations plus nombreuses et plus puissantes que toi] ;

Lorsque l'Éternel, ton Dieu, te les aura livrées et que tu les auras battues, tu les dévoueras par interdit, **tu ne traiteras point d'alliance avec elles**, et tu ne leur feras point grâce ;

Voici, au contraire, comment vous agirez à leur égard : **vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous abattrez leurs idoles, et vous brûlerez au feu leurs images taillées.**

Car tu es un peuple saint pour l'Éternel, ton Dieu ; l'Éternel, ton Dieu, t'a choisi, pour que tu fusses un peuple qui lui appartînt entre tous les peuples **qui sont sur la face de la terre.**

Tu dévoreras tous les peuples que l'Éternel, ton Dieu, va te livrer, tu ne jetteras pas sur eux un regard de pitié, et tu ne serviras point leurs dieux, car ce serait un piège pour toi.



C'est pourquoi nous refusons de nous tenir aux côtés de toutes personnes qui rendent grâce à dieu de leur avoir donné la force

et le courage de tuer l'indigène/aborigène pour sauver l'homme blanc et de surcroit chrétien puis d'avoir été capturer les africains pour les réduire en esclavage effaçant jusqu'à leur nom, leur niant toute humanité puisque les peuples autochtones vivant là depuis des millénaires avaient été décimés de la surface de la terre... Enfin, pas totalement puisque les descendants des peuples originels, dont la Nation Mohawk nous invitent à la Paix et à refuser la guerre perpétuelle que l'empire anglo-américano-christo-sioniste veut imposer au monde et pour les siècles et les siècles... Nous démontrons ainsi qu'il est possible d'effondrer cet empire sans terre, car un empire sans terre est un empire à terre...

Et que nous avons conscience que ***l'avenir de l'humanité passe par les peuples occidentaux, vous, moi, émancipés de l'idéologie et de l'action coloniales, se tenant debout, et aux côtés des les peuples autochtones de tous les continents pour instaurer l'harmonie de la société des sociétés sur Terre...***

Tout ce qu'il y a à faire, à notre sens ; C'est d'éclairer, de nos petites flammes intérieures, la voie qui est déjà là... Depuis des millénaires pour éteindre la lumière du N.O.M. !

Tant il appert que l'objectif commun des Églises et des États, hier comme aujourd'hui, a toujours été ;

1 seule Église mondiale & 1 seul Gouvernement mondial

Et au **N.O.M.** du **Fric**, du **Flouze** et de la **Sainte-Oseille...**

Sinon, pourquoi l'Église catholique romaine et les États se seraient alliés depuis toujours pour assassiner en masse celles et ceux qu'ils ciblent comme n'étant pas autorisés à vivre ; Indigènes/autochtones/aborigènes/païens, d'abord, non-catholiques/enfants du péché ensuite. Et faire du fric avec ceux qui ne sont pas morts en créant des filières d'adoption vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, la Rhodésie... Mais également en Argentine, alors qu'un certain Évêque y officiait, qui deviendrait, plus tard le Pape François ?

À chaque fois, c'est le même ressort utilisé pour cibler une population donnée et la nier, en l'exterminant par tous moyens à sa convenance, y compris en l'utilisant comme esclave domestique...

C'est ce qu'ordonnait les bulles pontificales de 1455 et 1493, à Colomb et ses sbires « ***...pour envahir, traquer, capturer, vaincre et subjuguier tous les Sarrasins, païens et autres ennemis du Christ où qu'ils soient et de réduire leur personnes en esclavage perpétuel...*** »

Mais également avec la Magna Carta côté britannique :

- L'organisation, la planification du MEURTRE PAR DÉCRET furent décidées pour exterminer les Indigènes/autochtones dans les Pensionnats et Hôpitaux pour Indiens de 1840 à 1996 au Canada ;
- Et dans les Pensionnats pour Indiens de 1820 à 1980 aux USA ;

Ce génocide continu est toujours à l'œuvre, lorsque ce n'est pas dans les faits, avec notamment la stérilisation forcée des femmes autochtones ou la disparition d'enfants, de femmes voire de familles entières et dans l'indifférence quasi générale.

C'est ancré dans les traditions séculaires par la commémoration chaque année et à dates fixes ;

- Columbus Day / Jour de la Découverte
- Thanksgiving / Jour de l'Action de Grâce
- Australia Day / Jour de l'Invasion
- Día de la Raza / Jour de la Race
- Jour de l'extinction (1^{er} juillet Canada)

Pour les siècles et les siècles...

Si pour autant, vous estimeriez que tout cela ne vous concernerait pas, serait trop lointain, trop ancien et vain, demandez-vous alors pourquoi l'Église catholique romaine, refuse d'effacer nos noms des registres des baptêmes lorsqu'on lui en fait, poliment, la demande ?

Et pourquoi, en 2018, Macron de Rothschild, a débarqué en Kanaky tel que le Roi d'Espagne ou du Portugal aurait pu le faire après 1492 dans leurs *possessions* du Nouveau Monde pour réaffirmer la source biblique du colonialisme de l'empire colonial français établi depuis l'an 1531 et jusqu'à ce jour en Nouvelle Calédonie, comme dans tous les DOM & TOM d'ailleurs ?

Vouloir lutter efficacement aujourd'hui contre l'empire ; c'est lutter contre le fondement même de l'impérialisme occidental qui repose sur un pilier de pouvoir économique et un pilier de pouvoir idéologique étroitement impliqué l'un avec l'autre.

Attaquer ces deux piliers porteurs aura pour résultat à terme, d'effondrer l'empire. Comment ? Par la prise de conscience et le boycott physique et idéologique tout en amenant des solutions efficaces de remplacement aux institutions oligarchiques qui nous ont été imposées depuis des siècles, l'État étant le rouage essentiel de l'oppression généralisée.

Pour y parvenir, il apparaît tout à fait essentiel que les peuples occidentaux réfutent et refusent en bloc l'idéologie dominante qui les colonise tout autant que les peuples des nations colonisées, même si le degré d'oppression est (à peine) moindre.

Pour une réconciliation réelle avec les peuples colonisés d'hier et d'aujourd'hui, car nous avons besoin les uns des autres pour bâtir une véritable société progressiste, émancipée et libre. Il n'y a pas d'autre alternative, ni aucune solution au sein du système oligarchique coercitif, oppressif et totalement mortifère qu'on nous a imposé en nous bourrant le crâne avec la pseudo-inéluclabilité de l'affaire par une science tronquée, biaisée et falsifiée à bien des niveaux. Tout cela est bien au-delà de toute rédemption et nous devons définitivement lâcher-prise d'avec cette ignominie colonialiste qui est le pire fléau que la terre ait porté depuis des milliers d'années.

L'Éveil de nos consciences, c'est réaliser et abattre le plus grand fléau de l'Humanité ; le Colonialisme et ce par quoi il arrive, toujours ; l'État !

Et l'un des moyens le plus rapide, non-violent pour **EFFONDRE LE COLONIALISME** ► **Maître-pilier de l'Empire pour un changement de paradigme politique & social** ; C'est, en masse, ce qu'on appelle Apostasie Collective [NdJBL : Voir en page 31, en Argentine le Mouvement d'Apostasie Collective suite au vote de refus par le Sénat de légaliser l'avortement) pour celles et ceux qui ont été baptisés de demander la radiation de son nom du registre de baptêmes, ou bien de déposer une renonciation au baptême auprès des églises concernées, et en récusation de la Doctrine chrétienne de la découverte.

C'est, personnellement, ce que j'ai fait, et je vous propose ci-dessous de prendre connaissance des échanges de courriers avec la paroisse concernée, puis avec le Diocèse de Paris et des justifications de refus, puisqu'il est impossible d'obtenir l'effacement ou la radiation, seul le reniement de l'acte de baptême est admis.

D'ailleurs, vous trouverez l'Arrêt N° 1441 du 19 novembre 2014 rendu par la Cour de Cassation de Paris derrière lequel l'Église catholique romaine se retranche pour justifier de son refus. Et copie du courrier que j'ai adressé à la Présidente de la Cour de Cassation qui a prononcé le rejet, sans jamais obtenir de réponse, bien évidemment.

Plus surprenant, j'ai adressé une copie de tous ces échanges, à la Fédération Nationale de la Libre Pensée, qui effectue un travail remarquable sur ce sujet, et sur lesquels je me suis appuyée bien souvent pour réaliser mes courriers. Ils prétendent cependant n'avoir jamais rien reçu de ma part et me laisseront également sans aucune réponse de leur part.

Mais au moins suis-je allée jusqu'au bout de ma démarche, en conscience.

Jo Busta Lally

N.B. : J'ai rendu ses documents le plus anonyme possible, par respect pour mes proches, bien qu'ils soient disparus et que je ne tiens responsables de rien.

Église Saint Pierre Saint Paul
2, Rue de Romainville
93100 MONTREUIL

Monsieur le Curé,

Souhaitant obtenir un certificat de Baptême, mais ne sachant pas à qui m'adresser.

Je me permets de vous adresser cette demande ayant effectué ma communion dans votre paroisse en 1970 ou 1971.

Je vous adresse une enveloppe réponse afin que vous m'adressiez tous documents afférents à cette recherche et vous en remercie par avance.

Nom, prénom date de naissance

Paroisse du baptême

Parrain ;

Dans cet espoir ;

Marraine ;

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Baptême le 19/11/1960
à Notre Dame de la Croix
Paris 20ème.

Confirmé le 22 mai 1971
à ST Pierre ST Paul Montreuil.

Pour demander acte de Baptême écrire à :
Archives de Catholicité
3, rue du Docteur Roux
75015 PARIS



PAROISSE
NOTRE DAME DE LA CROIX
DE MENILMONTANT

✉ 3, Place de Ménilmontant
75020 PARIS
Courriel : ndcroixmenilmontant@orange.fr

Le 23 mars 2015



Madame,

Faisant suite à votre courrier recommandé du 20 mars 2015 nous faisons les démarches nécessaires sur nos registres et auprès des archives du diocèse de Paris.

Nous vous tiendrons informée.

Bien cordialement

Père Stéphane Palaz
curé

Église Notre Dame de la Croix
3 Place de Ménilmontant
75020 PARIS

Lettre recommandée + A.R.

Monsieur le curé,

Je soussignée, née à PARIS 20^{ème} le 14 novembre 1960, constate avoir été inscrite à mon insu sur le registre des baptêmes de l'Église catholique, après avoir été baptisée sans mon consentement, par la volonté de mes parents :

NOM et Prénom de mon père :

NOM et Prénom de ma mère :

En la paroisse

Ce baptême forcé est contraire à ma liberté de conscience. Je demande donc à être radiée du registre des baptêmes, c'est-à-dire que mon nom et toutes les données à caractère personnel me concernant soient effacés des fichiers manuscrits, par tout procédé adéquat permettant de les rendre illisibles, et, s'il y a lieu, effacés des fichiers automatisés de l'Église catholique. À 54 ans, je ne veux plus être considérée comme membre d'une secte à laquelle je n'ai pas choisi d'appartenir et à laquelle je n'appartiens donc pas.

Je récusé avec force et par cet acte les racines doctrinaires de la découverte chrétienne qui dès le XIII^{ème} siècle sous le pape Innocent IV donna aux Chrétiens l'autorité légale de circonvenir à la propriété non-chrétienne et aux droits de souveraineté.

Je récuſe avec force et par cet acte la bulle Romanus Pontifex du Pape Nicolas V du 8 janvier 1455 qui précise : "... Ainsi après avoir peſé toutes les conſéquences avec la méditation qui ſe doit et après avoir noté que nous avons donné par miſſives antérieures la faculté ample et ſimple au roi Alphonſe d'envahir, de rechercher, de capturer, de vaincre et de ſubjuguer tous Sarazins et païens que ce ſoient et tout autre ennemi du Chriſt où qu'il ſoit et les royaumes et duchés et principautés et colonies et poſſeſſions et tous biens mobiles ou immobiliés en leur poſſeſſion ainſi que de réduire leurs perſonnes en eſclavage perpétuel et d'appliquer et de ſ'approprier pour lui-même, ſes héritiers et ſucceſſeurs leſdits royaumes, duchés, principautés, colonies, poſſeſſions et biens et de les convertir en ſes biens et profits et qu'en ayant ſécuriſé cette faculté, ledit roi Alphonſe ou par ſon autorité, l'Infante ſuſnommée, ont acquis juſtement et légalement et poſſèdent et ont fait l'acquisition ces îles, terres, ports et mers et que ceux-ci appartiennent de plein droit au dit roi Alphonſe et ſes héritiers et ſucceſſeurs..."

Je récuſe avec force et par cet acte la bulle Inter Caetera du pape Alexandre VI du 4 mai 1493 qui précise : "... Nous, [pape Alexandre VI], de notre plein accord, pas à votre requête ni la requête de quiconque d'autre à votre égard, mais de par notre ſeule largesse et certaine connoiſſance et de par la plénitude de notre pouvoir apoſtolique, par l'autorité de Dieu tout puiffant qui nous eſt tranſmiſe par Pierre et le vicaire de Jéſus Chriſt, que nous détenons ſur terre, déclarons par la préſente, que toutes îles trouvées par vos envoyés et vos capitaines, vous ſoient attribuées à vous vos héritiers et ſucceſſeurs, rois de Caſtille et de Léon, pour toujours, avec l'ensemble des dominions/colonies, villes, camps, places et villages et tous droits, juridictions et appartenances de toutes îles et territoires trouvés ou à trouver, découverts ou à découvrir vers l'Oueſt et le Sud, en traçant et en établiffant une ligne allant du pôle arctique, ci-après nommé le Nord au pôle ſud ci-après nommé le Sud, ſans ſe ſoucier ſi les terres ou les îles découvertes ou à découvrir ſe ſituent en direction de l'Inde ou vers quelque autre quartier ; la ligne ſe ſituant à cent lieues à l'Oueſt et au ſud des îles des Açores et du Cap Vert. Avec cette précaution néanmoins qu'aucune de ces îles et de ces terres trouvées ou à trouver, découvertes ou à découvrir, au-delà de cette ligne vers l'Oueſt et le Sud, ne ſoient déjà en poſſeſſion d'un roi ou d'un prince chrétien au jour de la naiſſance du Chriſt notre

seigneur de l'an précédent cette années de grâce 1493..... De plus, quiconque de quelque rang que ce soit, même royal ou impérial, contreviendrait à l'interdiction de se rendre sur ces terres trouvées ou à trouver, découvertes ou à découvrir, sans permission spéciale de votre part ou de vos héritiers et successeurs, pour y faire commerce ou pour toute autre raison que ce soit, se verrait excommunié late sententie ipso facto... "

Je refuse que mon nom, pour l'éternité, soit complice des crimes de sang faits au nom de votre Dieu, en tout temps et en tout lieu. Et je dénonce les fondements religieux des lois établies en regard des nations autochtones et qui prévalent encore aujourd'hui ; Soit l'affirmation de droit sur la doctrine chrétienne de la découverte dont le concept de titre par la découverte était fondé sur la même idée que les terres occupées par les païens et infidèles étaient ouvertes à toute acquisition par les nations chrétiennes.

Veuillez m'envoyer dans les plus brefs délais une confirmation écrite de la rectification avec une copie jointe des documents rectifiés, à mon adresse :

Je vous rappelle que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, consolidée par la loi du 6 août 2004, vous oblige à répondre à ma demande de rectification. Cette loi stipule dans son article 7 qu'"un traitement de données à caractère personnel doit avoir reçu le consentement de la personne concernée" (en l'occurrence moi-même).

De plus l'article 8 affirme que ne sont pas interdits "les traitements mis en œuvre par une association ou tout autre organisme à but non lucratif et à caractère religieux [...] sous réserve qu'ils ne concernent que les membres de cette association ou de cet organisme et, le cas échéant, les personnes qui entretiennent avec celui-ci des contacts réguliers dans le cadre de son activité".

L'article 38 quant à lui stipule que "toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère

personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement" et l'article 40 précise que "toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient [...] effacées les données à caractère personnel la concernant [...] dont [...] la conservation est interdite. Lorsque l'intéressé en fait la demande, le responsable du traitement doit justifier, sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu de l'alinéa précédent".

De plus ce même article stipule que "si une donnée a été transmise à un tiers, le responsable du traitement doit accomplir les diligences utiles afin de lui notifier les opérations qu'il a effectuées conformément au premier alinéa".

Aussi je vous saurais gré d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que les données à caractère personnel me concernant qui auraient été communiquées en dehors de la paroisse où j'ai été baptisée et provenant du registre des baptêmes de cette paroisse, soient effacées comme indiqué dans la présente lettre.

N.B. : Aucune mention ne doit être portée en marge de l'acte de baptême, une telle mention inscrite sans mon accord constitue un traitement illégal de données à caractère personnel.

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'expression de mes sentiments distingués.



Archives de Catholicité

Paris, le 27 mars 2015

Objet : Radiation des registres de baptême

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre du 20 mars courant concernant l'inscription de votre baptême.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un événement historique qui s'est tenu à la demande de vos parents alors que vous étiez encore mineure, événement qui ne préjuge en rien de ce que sont vos convictions une fois parvenue à l'âge adulte, vous laissant libre de votre cheminement dans le sens indiqué dans votre correspondance.

Il apparaît ainsi que les registres de baptêmes attestent en chaque acte, qui porte la signature de plusieurs témoins, un événement public et historique, indéniable. Un fait historique ne s'efface pas.

L'acte ne peut de ce fait être rendu illisible ni être effacé.

Il faut remarquer que le registre n'est pas publiquement consultable ni communicable. Il n'est pas accessible à des tiers.

De plus la Cour de Cassation de Paris a rejeté le pourvoi le 19 novembre 2014.





Archives de Catholicité

Conformément à la position de la CNIL sur ce sujet, la seule chose qui puisse vous être proposée est d'effectuer une mention en marge du type « ne reconnaît pas la valeur de son baptême » ou « a renié son baptême » ou toute autre formule similaire que vous voudrez bien nous transmettre. Ainsi les données vous concernant ne seront « ni inexactes, ni incomplètes, ni périmées » comme le requiert l'article 40 de la loi précitée.

A cet effet, nous vous proposons de nous préciser les termes que vous souhaiteriez savoir employés dans cette mention.

Restant à votre service, Madame, nous vous adressons nos sincères salutations.

La Secrétaire de l'Archevêché



Jeudi 2 Avril 2015

COPIE

DIOCÈSE DE PARIS
ARCHIVES DE CATHOLICITÉ
Pour la Secrétaire de L'Archevêché
9, Rue du Docteur Roux
75015 PARIS

Objet : Radiation des registres de baptême

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 27 mars 2015, je vous demande d'avoir l'obligeance de porter à la marge du Registre des baptêmes, me concernant en date du 19 novembre 1960 à l'Église Notre Dame de Ménilmontant, la mention suivante ;

« A renié avec force et en conscience son baptême par lettre datée du 2 avril 2015 »

Je vous demande également de m'en adresser justification par tous moyens à votre convenance.

Pour le moment, l'Arrêt N°1441 du 19 novembre 2014 rendu par la Cour de Cassation de ^{Paris} légitime votre dogme. Vous rendez l'acte de baptême « historique » et nous empêchez d'en demander la radiation. C'est en cela que j'estime que le colonialisme occidental depuis le XV^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui, est fondé sur une doctrine religieuse, raciste, eurocentriste, hégémonique et génocidaire: La doctrine chrétienne dite de la « découverte », édictée et codifiée dans les bulles papales Romanus Pontifex de 1455 et Inter Caetera de 1493.

Vous souhaitant bonne réception de cette demande et comptant sur votre plus grande célérité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Archives de Catholicité

Paris, le 15 avril 2015

Objet : Apostasie

Madame,

En réponse à votre courrier du 2 avril 2015, nous vous informons que nous avons pris acte de votre volonté de ne plus appartenir à l'Eglise Catholique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.



L'Assistante du Chancelier.



| | |
|--|--|
| No _____ | Le <u>19 novembre</u> mil neuf cent soixante et un |
| (NOM) _____ | a été baptisée _____ |
| (PRÉNOMS) _____ | née le <u>14 novembre 1960</u> |
| Confirmé le _____ | à <u>Paris 20^e</u> fille de _____ |
| à _____ | et de _____ |
| MARIAGE _____ | demeurant _____ |
| à _____ | Le Parrain a été _____ |
| Diocèse de _____ | demeurant _____ |
| avec _____ | La Marraine a été _____ |
| | demeurant _____ |
| <p>PHOTOCOPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL</p> <p>"A tenu avec force et en conscience son baptême par lettre datée du 2 avril 2015"</p> | <p>Signatures du Parrain et de la Marraine :</p> <p>_____</p> |
| | <p>Signature et qualité du Prêtre :</p> <p><u>J. Legrand</u></p> |

Arrêt n° 1441 du 19 novembre 2014 (13-25.156) - Cour de cassation - Première chambre civile - ECLI:FR:CCASS:2014:C101441

Protection des droits de la personne ; Informatique - REJET –

Demandeur(s) : M. X...

Défendeur(s) : Association diocésaine de [...]

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Caen, 10 septembre 2013), que M. X..., né le [...], a été baptisé deux jours plus tard ; qu'après avoir obtenu, en 2001, que la mention du reniement de son baptême fût inscrite en regard de son nom sur le registre des baptêmes, M. X... a, en 2010, saisi un tribunal d'une demande tendant à l'effacement de la mention de son baptême du registre paroissial ;

Sur le premier moyen :

Attendu que M. X... fait grief à l'arrêt de rejeter sa demande, alors, selon le moyen :

1°/ que l'appartenance à la religion catholique, que scelle la célébration du baptême, est au nombre des données relevant de la vie privée ; que dès lors, la personne intéressée est en droit d'obtenir que la mention du baptême, qui concerne sa vie privée, soit effacée des registres de la paroisse au sein de laquelle le baptême a été célébré ; qu'à cet égard, l'arrêt a été rendu en violation de l'article 9 du code civil ;

2°/ que le droit à la protection de la vie privée doit prévaloir quand bien même la donnée, relative à la vie privée, ne serait accessible qu'à un petit nombre de personnes et peu important que celles-ci soient tenues au secret ; que de ce point de vue également, l'arrêt a été rendu en violation de l'article 9 du code civil ;

Mais attendu qu'après avoir relevé que la consultation du registre qui portait mention du baptême n'était ouverte, l'intéressé mis à part, qu'aux ministres du culte, eux-mêmes tenus au secret, et que la seule publicité donnée à cet événement et à son reniement émanait de M. X..., la cour d'appel a pu retenir que ce dernier ne pouvait invoquer aucune atteinte au droit au respect de sa vie privée ; que le moyen n'est pas fondé ;

Sur le second moyen :

Attendu que M. X... fait le même grief à l'arrêt, alors, selon le moyen, que, *si une institution religieuse, telle que l'église catholique, peut conserver des données ayant trait à une personne qui relève de cette institution ou qui entretient des contacts réguliers avec elle, en revanche la conservation de données est exclue peu important les conditions d'accès à ces données, dès lors que la personne a manifesté sa volonté de ne plus relever de l'institution et de n'avoir plus de contact avec elle ; qu'en décidant le contraire, les juges du fond ont violé l'article 8 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ;*

Mais attendu que l'arrêt relève que les représentants légaux de M. X... avaient pris l'initiative de le faire baptiser et, par là-même, donné leur consentement à la relation de cet événement sur le registre des baptêmes et constate qu'à la demande de l'intéressé, la mention « a renié son baptême par lettre datée du [...] 2001 » a été inscrite sur ce registre [...] 2001 en regard de son nom ; qu'en l'état de ces constatations, la cour d'appel, qui a justement retenu que, dès le jour de son administration et en dépit de son reniement, le baptême constituait un fait dont la réalité historique ne pouvait être contestée, a décidé, à bon droit, qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner l'effacement de sa mention du registre ; que le moyen n'est pas fondé ;

PAR CES MOTIFS : REJETTE le pourvoi ;

Président : Mme Batut

Rapporteur : M. Gridel , conseiller doyen

Avocat général : M. Cailliau

Avocat(s) : Me Foussard ; SCP Barthélemy, Matuchansky, Vexliard et Poupot

https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/premiere_chambre_civile_568/1441_19_30541.html

Lettre suivie

1Y 000 234 1495 2

Date : 17/04/2015

Destinataire : Cour de Cassation

5 Quai de l'horloge

75005 Paris Cedex 01

Distribué le 21/04/15

COUR DE CASSATION

Pour la Présidente de la 1^{ère} Chambre Civile

5 Quai de l'horloge

75005 PARIS CEDEX 01

Le 17 avril 2015

COPIE

Objet ; Critique de l'Arrêt n° 1441 du 19/11/2014 (13-25.156)

ECLI :FR :CCASS :2014 :C101441

Copie conforme : Fédération Nationale de la Libre Pensée

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Madame la Présidente,

Je me permets ce courrier en critique de l'arrêt N° 1441 que vous avez rendu le 19 novembre 2014 me trouvant dans la même situation et considérant que cette décision porte atteinte à ma liberté individuelle pour les raisons suivantes ;

Depuis 1792 dans une France devenue fille aînée de la Révolution, l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès se fait sur des registres civils ; L'enfant entre donc dans la société républicaine par la mairie et non par la paroisse. Il est très important de préserver cet héritage révolutionnaire qui établit la liberté individuelle. Il va de soi qu'aucun enfant ne peut être légitimement considéré comme chrétien sous prétexte que ses parents le sont. Souhaitant me faire "débaptiser", et sachant qu'il n'existe aucun sacrement dans la religion chrétienne qui permette d'être "débaptisé". Par ailleurs, d'un point de vue non chrétien et notamment libre penseur, ce terme n'a aucun sens. Il s'agit donc bien ici d'une démarche pour être radié du registre des baptêmes.

L'Eglise catholique, qui se revendique comme universelle, considère implicitement le registre des baptêmes comme un registre d'état civil. En dépit de la laïcisation de l'état civil, elle entend néanmoins conserver des informations nombreuses sur l'identité et les événements de l'existence des individus.

COUR DE CASSATION

«Par le baptême, un être humain est incorporé à l'Église du Christ et y est constitué comme personne avec les obligations et les droits qui sont propres aux chrétiens, toutefois selon leur condition, pour autant qu'ils sont dans la communion de l'Église et pourvu qu'aucune sanction légitimement portée y fasse obstacle.» Pour Rome, le baptême paraît, implicitement mais nécessairement, indélébile puisqu'aucune disposition explicite ne fixe les modalités de sortie de l'Église par son effacement.

Alors que l'excommunication, qui est la sanction la plus grave et frappe notamment de manière automatique les apostats, n'emporte pas l'oubli du sacrement primordial, même si l'apostat a été longtemps regardé par Rome comme un non catholique. Elle a pour seul effet d'interdire à l'excommunié de célébrer le culte et de donner ou recevoir les sacrements

Estimant que le droit civil et le droit international paraissent incompatibles avec un droit canonique soucieux de contrôler les individus, au travers notamment d'une connaissance intime et complète de leur vie privée, pour mieux les asservir. L'article 9 du code civil dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée.

Par votre arrêt cité en référence la justice française, que vous représentez, confère « que les registres de baptêmes attestent en chaque acte, qui porte la signature de plusieurs témoins, un événement public et historique, **indéniable**. » Et autorise l'Église Catholique Romaine, à affirmer « qu'un fait historique ne s'efface pas. » Elle ajoute même que « l'acte ne peut de ce fait être rendu illisible ni être effacé ». En l'espèce, la mention marginale d'une demande de radiation d'un registre de baptême méconnaît la loi du 6 janvier 1978. Elle constitue bien une donnée à caractère personnel de nature à faire apparaître les opinions philosophiques d'une personne alors qu'elle ne peut être regardée comme membre de l'Église catholique en raison précisément de son refus d'appartenir à celle-ci. Par suite, à supposer même que cette information ne soit pas destinée à une large divulgation, les deux conditions susceptibles de justifier l'exception au principe général énoncé en faveur des groupements religieux à l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 ne sont pas réunies.

Ainsi, quand vous prétendez que « la consultation du registre de baptême n'est ouverte, l'intéressé mis à part, qu'aux ministres du culte, eux-mêmes tenus au secret... ». Je forme contestation notamment en fournissant la copie de l'article de presse paru le 23/2/2015 dans le figaro magazine (dans Rue89, l'Obs...) qui démontre que l'acte de baptême nous lie à jamais et pour l'éternité à l'Église Catholique Romaine qui n'hésite pas à réclamer à toute personne un impôt parce qu'inscrit sur le dit registre alors que cette personne se pense et se déclare athée.

Mon refus d'appartenir à l'Église Catholique Romaine est une décision personnelle, murement réfléchie et la justice de mon pays m'en refuse ce droit. Je refuse que mon nom, pour l'éternité, soit complice des crimes de sang faits au nom de Dieu, en tout temps et en tout lieu. Je dénonce les fondements religieux des lois établies en regard des nations autochtones et qui prévalent encore aujourd'hui ; Soit l'affirmation de droit sur la doctrine chrétienne de la découverte dont le concept de titre par la découverte était fondé sur la même idée que les terres occupées par les païens et infidèles étaient ouvertes à toute acquisition par les nations chrétiennes.

Votre décision m'est préjudiciable puisque la justice ne me reconnaît pas le droit de faire retirer mon nom d'un registre. Or, le baptême est une cérémonie privée à laquelle il n'est fait aucune publicité officielle, bien qu'elle se déroule en un lieu où chacun peut se rendre. Par conséquent sa consignation dans un registre privé ne paraît légitime qu'autant que la personne ayant reçu ce sacrement religieux en accepte les conséquences quant à son appartenance, en l'espèce, à l'Église catholique. Vous reconnaissez force de loi « divine » à cet acte et l'Église Catholique Romaine, en 2015, comme au XIIIème siècle, porte cette reconnaissance en étendard.

Espérant que cette lettre et ses pièces jointes vous permettront de réévaluer votre décision dans le cadre des demandes de radiation des registres de baptêmes.

J'adresse une copie conforme de ce dossier à la Fédération Nationales de la Libre Pensée sise 10/12 rue des fossés-Saint-Jacques 75005 Paris pour action et représentation en contestation devant toute juridiction compétente et dans le but d'obtenir satisfaction.

Vous souhaitant bonne réception du présent dossier.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.

cs@fnlp.fr



Copie

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
10/12 Rue des Fossés-Saint-Jacques
75005 PARIS

Le 17 avril 2015

Madame, Monsieur,

Ayant connaissance de vos actions et les suivants sur votre blog.

Je me permets de vous adresser copie de mon entier dossier concernant ma demande de radiation auprès de l'Église Catholique Romaine qui pose problème donc conformément à l'Arrêt N° 1441 rendu par la Cour de Cassation en date du 19 novembre 2014.

Cet arrêt derrière lequel se retranche l'Église catholique romaine est fort critiquable et c'est donc ce que je permets de faire auprès de la Cour de Cassation.

Je ne suis rien, ni personne. Je ne possède rien, ne demande rien, et ne veut rien posséder. Mais, en tant que personne éveillée je me bats pour des idées que j'estime juste et si ma petite action peut être utile à fissurer dogmes ou doctrines et bien j'en serai heureuse.

Vous pouvez me contacter par tous moyens à votre convenance.

Vous souhaitant bonne réception du présent dossier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.



Allemagne : un expatrié français sommé de payer un impôt parce que baptisé

Un Français qui se revendique «athée» doit malgré tout s'acquitter d'une taxe de culte obligatoire. Le Fisc allemand s'est procuré son acte de baptême et refuse de tenir compte de sa déclaration.

Thomas Bores, expatrié français en Allemagne, est en croisade. Depuis quelques semaines, il livre un véritable bras de fer à l'administration fiscale germanique. Cette dernière lui réclame 550 euros au motif qu'il a été baptisé catholique à sa naissance. Pour ce cadre de l'industrie informatique qui revendique son athéisme, la pilule ne passe pas. «Je me pose de réelles questions sur les pratiques de l'Église catholique qui enquête sur des personnes déclarées athées», expose-t-il sur son blog. Dans l'impasse, il est décidé à sensibiliser les internautes sur sa situation et plaider sa cause auprès du centre des impôts allemands.

«Incrédule» mais «déterminé» à réagir

Lorsque Thomas s'installe à Berlin en janvier 2013, il entreprend différentes démarches administratives comme n'importe quel nouvel arrivant. Comme la loi l'y oblige, il se rapproche de son bureau municipal de quartier de résidence afin d'obtenir sa déclaration de domicile. Première «surprise», il doit renseigner sa religion sur un formulaire. Baptisé mais athée, il décide de cocher la case «sans confession». Par la suite, le bureau des impôts sur le culte de Berlin lui adresse une missive. Thomas doit entériner ses précédentes déclarations. Il confirme de nouveau son athéisme.

Un an s'écoule. Le Français reçoit sa première feuille d'imposition. «J'ai relevé un prélèvement inattendu de 550 euros», confie-t-il au *Figaro*. Il consulte son entreprise. «On m'apprend que j'ai été ponctionné de la taxe sur le culte. Elle est imputable à tous les croyants en Allemagne». Incrédule mais déterminé à avoir le fin mot de l'histoire, l'ingénieur se rend aux finances publiques. **On lui notifie que l'évêché berlinois s'est concerté avec le diocèse de sa ville natale.**

Une pratique courante entre diocèses sous couvert de respecter la confidentialité

Un acte en bonne et due forme atteste bien de son baptême. Thomas découvre à ses dépens que ce type d'échanges est tout à fait courant entre Églises. **Effectivement, il existe une coopération entre diocèses français et étrangers en ce qui concerne les archives de catholicité.**

Monseigneur Olivier Ribadeau-Dumas, porte-parole de la Conférence des Évêques de France, a précisé au *Figaro* dans quelle mesure ces pratiques avaient cours : «Ce type d'échanges obéit à une réglementation très stricte. **Nous transmettons les actes de baptême dès lors que la finalité répond à un acte religieux, à l'exemple d'un mariage**», rapporte l'ecclésiastique. «Il est entendu que ces documents revêtent un caractère confidentiel et ne peuvent être exploités par des tierces personnes ou organismes. Ils ont pour vocation de demeurer à l'usage exclusif des diocèses». Interpellé sur l'exploitation de l'acte de baptême de Thomas par les autorités fiscales allemandes, Mgr Ribadeau-Dumas a souhaité réagir: «Il est clair que nous appellerons tous les évêques à respecter nos procédures de confidentialité.»

Plusieurs recours déposés

Avisé de cette collaboration intra-épiscopale, Thomas a pris contact avec deux associations françaises pour étudier la légalité de la démarche. **Le ministère de la Justice ainsi que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ont été saisis.** Outre-Rhin, le plaignant a fait valoir sa Kirchenaustritt (*sortie d'église, NDLR*) auprès de l'administration fiscale. En cas de recevabilité, le Français sera uniquement comme athée. Par conséquent, il ne sera pas redevable de la taxe. Ce dernier a également alerté Pierre-Yves Le Borgn', député des Français de l'étranger pour l'Allemagne, l'Europe centrale et orientale. L'élu a dénoncé dans une lettre la violation de «la directive européenne 95/46/EC sur la protection des données personnelles à des fins financières», auprès du ministère des Affaires étrangères allemands.

Le jeune homme n'entend pas recourir à la justice : car «ça risque de me coûter plus cher que ce que j'ai perdu». «Je veux surtout informer mes compatriotes tentés par l'expatriation allemande de l'existence de cet impôt».

Source Le Figaro du 23/02/2015 à 19:57
<http://www.lefigaro.fr/international/2015/02/23/01003-20150223ARTFIG00327-allemande-un-expatrie-francais-somme-de-payer-un-impot-parce-que-baptise.php>

Autre source :
https://www.francetvinfo.fr/societe/religion/allemande-un-expatrie-francais-athee-oblige-de-payer-des-impots-a-cause-de-son-bapteme_824325.html

ARGENTINE ► [Apostasie collective en Argentine](#) ► Suite au refus de la légalisation de l'avortement, des milliers d'Argentins décident de se faire débaptiser (24 août 2018)



Deux semaines après le refus de la loi sur la dépénalisation de l'avortement, un mouvement d'apostasie collective en Argentine prend de l'ampleur.

Vendredi, la Coalition argentine pour un État laïc (CAEL) a remis à Buenos Aires près de 4000 demandes d'apostasie à la Conférence épiscopale argentine, organisme qui réunit les évêques du pays. «C'est la première vague aussi massive depuis la création de la CAEL en 2009. Nous sommes toutefois limités par nos ressources humaines pour traiter une énorme quantité de dossiers. Mais nous ne sommes pas seuls. D'autres organisations du pays gèrent les demandes», souligne César Rosenstein, cofondateur de la CAEL. Et d'ajouter : «Notre objectif est aussi que l'Église efface les données des personnes qui ont rempli les documents d'apostasie. Pour l'instant, elle s'y refuse, ce qui constitue une violation de la loi sur la récolte des données.»

«J'ai été licencié 48 heures après avoir annoncé mon apostasie»

Ce combat est partagé par Pao Raffetta, 34 ans, un des pionniers en matière d'apostasie. Aujourd'hui enseignant dans une ONG, il s'est fait débaptiser en 2009, alors qu'il travaillait depuis dix ans dans une école liée aux jésuites. «J'ai été licencié 48 heures après avoir annoncé mon apostasie. J'ai pris ma décision pour deux raisons. D'une part, le refus de l'Église de reconnaître les droits des homosexuels et plus généralement de la communauté LGBT. D'autre part, la complicité de l'Église avec la dictature et les disparitions de bébés. J'ai donc

considéré que cette institution ne me représentait pas. Après avoir changé de sexe et de nom en 2016, je me bats pour que l'Église efface toutes les données me concernant», témoigne Pao Raffetta.

De son côté, Emiliano Ramirez, 41 ans, employé au sein du pouvoir judiciaire de Buenos Aires, affirme avoir pris la décision de se séparer de l'Église depuis longtemps. Mais le refus de la loi sur l'avortement a agi comme un déclencheur. «Avec ma femme, nous avons contacté la CAEL et avons trouvé avec cette organisation un moyen de concrétiser notre volonté de quitter l'Église. Comme la majorité des Argentins, nous ne sommes pas des catholiques croyants et n'allons pas à l'église. Nous n'avons aucun lien avec cette institution. Il n'y a donc aucune raison d'en faire partie. D'ailleurs, mon baptême résulte du désir de mes grands-mères, pas de mon propre choix», relève-t-il. Pour lui, le baptême est une question de génération. Ses trois filles ne sont pas baptisées, les enfants de tous ses amis non plus. «La réalité, c'est que la jeune génération ne va pas à l'église», observe Emiliano Ramirez.

Lire aussi : [Avortement : l'Église argentine a pesé de tout son poids](#)

Toutes les tranches d'âge concernées

Quant à Lau Rameri, psychologue de 33 ans, elle a décidé de se faire baptiser il y a dix ans. «Ma sœur aînée m'a demandé de devenir la marraine de son fils. Mon baptême a été une décision d'amour», raconte-t-elle. Mais les choses ont changé avec le refus de la légalisation de l'avortement. «Avec cette question qui concerne le droit de la femme, je me suis rendu compte du rôle de l'Église. Dans le débat sur l'avortement, sa position constitue une ingérence dans la politique de santé de l'État. L'Église a culpabilisé les femmes et j'ai trouvé cela extrêmement moche, alors que l'avortement clandestin provoque des décès», relève la psychologue. Pour elle, la position de l'Église n'est pas intelligente, elle ne représente pas ses idées. Elle s'est alors retrouvée dans la CAEL, à suivre le slogan de l'apostasie

collective «No en mi nombre» («Pas en mon nom»). «J'ai décidé d'apostasier samedi dernier», confie-t-elle.

Preuve que le mouvement d'apostasie collective concerne toutes les tranches d'âge : Nora Cortiñas, 88 ans, a suivi le mouvement. Symbole de la lutte pour les droits humains en Argentine après avoir perdu son fils durant la dictature, l'octogénaire confie avoir pris sa décision d'apostasier subitement. «Je suis une catholique croyante et je n'avais jamais pensé à l'apostasie. Mais le jour de la votation de la loi sur la légalisation de l'avortement, le cardinal Poli a donné une messe pour qu'elle ne passe pas. C'était un comble pour moi. C'était la goutte qui a fait déborder le vase, alors que des femmes, surtout les pauvres, meurent des suites d'un avortement. L'Église doit être saine, rester discrète. J'accepte qu'elle ne permette pas l'avortement, car c'est son dogme. Mais de là à s'impliquer, non. Cela ne me plaît pas», proteste la cofondatrice de l'association Les Mères de la place de Mai.

Pour César Rosenstein, le mouvement d'apostasie collective se poursuivra ailleurs en Amérique du Sud. Prochainement, assure-t-il, le Pérou, le Chili et l'Équateur suivront l'Argentine.

Source ; [Le Temps.ch](http://LeTemps.ch) du 24/08/2018

Sauf que plus aucune information n'a été relayée sur l'appel à l'apostasie collective !

SILENCE TOTAL !

Le silence des Églises au N.O.M. de dieu pour les siècles et les siècles ?...

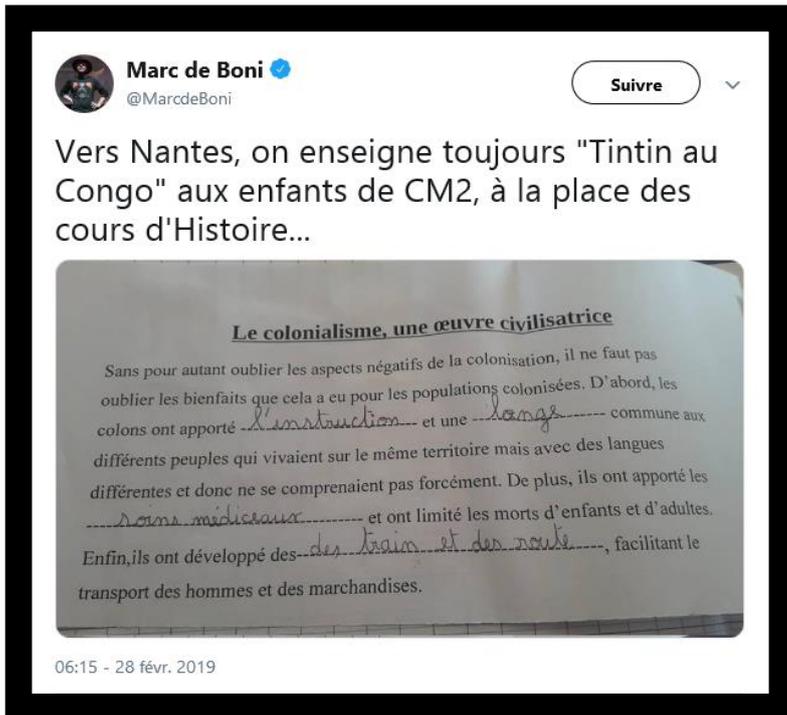
NON ! Que la « Parole soit enfin libérée » pour que la vérité vienne sur la Terre ;



Comme au ciel...

Un exercice scolaire crée un malaise en France

Les élèves d'une école primaire de la banlieue de Nantes ont reçu un questionnaire pour le moins surprenant, qualifié de «propagande coloniale» par une fédération d'associations.



Un exercice portant sur «le colonialisme, une œuvre civilisatrice», distribué à des élèves d'une école primaire de la banlieue de Nantes (ouest), s'est appuyé sur un argumentaire relevant de la «propagande coloniale», a dénoncé vendredi le Conseil représentatif des associations noires de France (Cran).

«Sans pour autant oublier les aspects négatifs de la colonisation, il ne faut pas oublier les bienfaits que cela a eu pour les populations colonisées», était-il mentionné en préambule de cet exercice donné aux enfants de CM2, dernière année de l'école primaire (qui rassemble en France des enfants de 10 à 11 ans), diffusé sur les réseaux sociaux.

«D'abord les colons ont apporté l'instruction et une langue commune à des peuples qui vivaient sur le même territoire (...). De plus, ils ont apporté les soins médicaux, et ont limité les morts d'enfants et d'adultes. Enfin, ils ont développé des trains et des routes, facilitant le transport des hommes et des marchandises», était-il aussi indiqué.

«Propagande coloniale»

«Au départ on s'est dit c'est trop gros, c'est une blague ... Ça pose un énorme problème et on ne peut pas traiter ça comme un incident isolé», a déclaré à l'AFP le président du Cran, Ghyslain Vedeux. «Cette propagande coloniale est tout à fait insupportable, a fortiori dans l'Éducation nationale, avec des enfants du primaire», avait-il commenté plus tôt dans un communiqué.

L'époque coloniale a été marquée par l'esclavage, reconnu comme crime contre l'humanité, mais aussi «par le travail forcé, les massacres et parfois les génocides», a rappelé le Cran.

Le rectorat se défend

Cette classe de CM2 a étudié la colonisation à travers plusieurs séances, «en insistant sur les aspects négatifs autour de la domination, la privation de libertés, l'emprise territoriale», et une sortie scolaire au mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes, a expliqué le rectorat de l'académie de Nantes.

L'inspecteur d'académie a «aussitôt dépêché dans l'école l'inspecteur et le conseiller pédagogique de la circonscription qui assureront un suivi très attentif de cette situation et lui remettront leurs conclusions», a ajouté cette source.

La traite négrière et l'esclavage sont au programme d'Histoire des cours élémentaire 1 et 2 (CM1, CM2) et de la 6^{ème} (première année de collège) en France.

Source : <https://www.20min.ch/ro/news/monde/story/Un-exercice-scolaire-cree-un-malaise-en-France-26702759>

Via [Alter Info](#) du 1^{er} mars 2019

Voilà qui démontre à quel point ce combat n'est ni vain, ni inutile et totalement d'actualité.

Et surtout combien l'apostasie collective ou la renonciation au baptême est un outil redoutablement efficace ***pour exploser les mythes, les mensonges, les dogmes et les doctrines ;***

J'estime, pour ma part, très important, voire capital, de démystifier les mythos racontés depuis trop longtemps notamment en anthropologie et c'est pour cette raison que je m'attache à lire mais aussi à relayer (grâce notamment au blog ami [Résistance71](#) qui traduit depuis 2010 en français) et le plus souvent en version PDF que je réalise les [Clastres](#), [Sahlin](#), [Graeber](#), [Demoule](#), [Patou-Mathis](#), [Ezzat](#) bien sûr, et [James C. Scott](#).

Je rajoute les historiens et archéologues tels que ; [Steven Newcomb](#), [Peter D'Errico](#), [Sand](#), [Pappé](#), [Zinn](#) et [Means](#) car ils vont tous dans le même sens et démontrent que le dogme orthodoxe évolutionniste affirmant que ; L'État est le stade évolutif obligé de la Société Humaine » n'est que cela : ***un dogme sans fondement historico-anthropologique.***

Pour finir, je voudrais rappeler les propos de [François Fillon](#), candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2017 qui n'hésitait pas à affirmer d'un sourcil broussailleux : « Je suis gaulliste et, de surcroît, **je suis chrétien** et je ne prendrai jamais une décision qui soit contraire au respect de la dignité humaine, au respect de la personne humaine, au respect de la solidarité. » ; Et dans cet ordre d'importance... Comme un certain [Mike Pence](#), Vice-Président des États-Unis.

François Fillon, qui n'hésitait pas à clamer, haut et fort, que ;

“La France n'est pas coupable d'avoir voulu faire partager sa culture aux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Nord”

Et nous savons bien comment la France a tenu à faire partager sa culture aux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Nord...

Soit avec des crucifix et des échafauds...



« Ils entraient dans les villages et ne laissaient ni enfants, ni vieillards, ni femmes enceintes ou accouchées qu'ils n'aient éventrés et mis en pièces, comme s'ils s'attaquaient à des agneaux réfugiés dans leur bergerie. »

« Ils faisaient des paris à qui ouvrirait un homme d'un coup de couteau, ou lui couperait la tête d'un coup de pique et mettrait ses entrailles à nu. »

« Ils arrachaient les bébés qui tétaient leurs mères, les prenaient par les pieds et leur cognait la tête contre les rochers. »

« D'autres les lançaient par-dessus l'épaule dans les fleuves en riant et en plaisantant, et quand les enfants tombaient dans l'eau, ils disaient : « Tu frétilles, espèce de drôle ! ».

« Ils embrochaient sur une épée des enfants avec leurs mères et tous ceux qui se trouvaient devant eux. »

Ils faisaient de longues potences où les pieds touchaient presque terre et par groupe de treize...ils y mettaient le feu et les brûlaient vifs.*

D'autres leur attachaient tout le corps dans de la paille sèche et y mettaient le feu : c'est ainsi qu'ils les brûlaient.

À d'autres, à tous ceux qu'ils voulaient prendre en vie, ils coupaient les deux mains, et les mains leur pendaient, et ils leur disaient : « Aller porter les lettres », ce qui signifiait d'aller porter la nouvelle à ceux qui s'étaient enfuis dans la forêt.

**C'est d'ailleurs de là, que vient l'expression 13 à la douzaine...*

Extraits des Biens Faits de la colonisation par Christophe Colomb et ses sbires dès 1492 dont Adolf Hitler, avec la guerre des Boers, admirait la « technique » génocidaire et dont il s'inspira pour mettre au point SA solution finale au problème juif ; ICI.

Pour moi, il est clair, qu'aucun nouveau paradigme ne pourra être enclenché tant qu'une seule personne célèbrera le principe fondateur de l'Empire colonial à savoir ► **qu'aucune personne indigène traditionnelle ou nation ne doit être autorisées à survivre en dehors de la chrétienté et de sa nation « blanche »...**

*Pour pouvoir combattre le plus grand fléau de l'histoire de l'humanité : le colonialisme occidental (**au fondement religieux chrétien**) et changer de paradigme politique pour tous, encore faut-il comprendre les tenants de l'affaire. Ceci n'est pas de « l'histoire ancienne », ça se passe toujours aujourd'hui en 2019 !*

Vaincre le colonialisme, son idéologie, sa pratique, véhiculées, facilitées et protégées par son garde-chiourme : l'État, ces deux fléaux de l'humanité, brandis par l'oligarchie parasite, nous devons comprendre l'Histoire, admettre nos erreurs, nos crimes contre l'humanité et nous émanciper de cette spirale mortifère qui nous fait tourner toujours plus vite autour du trou de vidange de la baignoire à infamie qui se vide inexorablement.

Preuve en est, avec cet exercice donné aux enfants de CM2 (qui rassemble en France des enfants de 10 à 11 ans) d'une école de la banlieue Nantaise qui constitue bien une « propagande

colonialiste » (page 34) exercice portant sur «le colonialisme, une œuvre civilisatrice» en 2019 !

Avec l'émergence du **Mouvement des Gilets Jaunes**, il semble bien que l'heure du réveil des peuples a sonné, et c'est pour cela que le pouvoir en place, Macron et tout son orchestre, ne cessent de nous diaboliser afin de casser cette dynamique qui a jailli des profondeurs des territoires oubliés de la campagne française, car clairement, nous démontrons que nous sommes capables de cracker les derniers codes et faire péter les derniers verrous pour enfin vaincre cette foutue inertie de départ, impulser la poussée primordiale **non-violente** et ainsi enclencher la mécanique d'un nouveau paradigme et en lien avec les peuples autochtones de tous les continents afin que **TOUS ensemble**, nous œuvrions pour notre émancipation finale et définitive.

Nous démontrons, samedi après samedi, que nous savons, intuitivement, qu'un autre monde est possible, **hors État et ses institutions**, sans dieu, sans maître, sans dogme, sans doctrine, sans haine, sans violence et surtout sans EUX = le 0.00001% = les Zélites, nos oppresseurs / dominants / gouvernants !

Si nous n'étions pas si près d'y arriver, si près du but, nous ne serions pas accusés de tous les maux de la terre, le dernier en date ; d'antisémitisme et d'antisionisme. ICI & LÀ

Il devient de plus en plus clair que la solution est en chacun de nous et c'est pour cela que je suis solidaire avec l'appel à devenir des **S.U.P.R.A. Gilets Jaunes** ;

Solidarité – Union – Persévérance – Réflexion et Action



Reprenons le pouvoir par les Assemblées Populaires et ainsi :

- ⊙ Boycottons les institutions
- ⊙ Boycottons l'élection et l'impôt absorbant l'intérêt de la dette odieuse
- ⊙ Boycottons les entreprises du CAC40 et des transnationales criminelles
- ⊙ Achetons et promouvons les produits locaux
- ⊙ Réaménageons nos campagnes et nos communautés agricoles
- ⊙ Rassemblons-nous en comités populaires de voisinage, de travail...

Tout le Pouvoir aux Ronds-Points !

Pour une société émancipée et donc libre !

Retirons-leur notre consentement / Arrêtons de consentir, disons **NON !**

Soyons **SUPRA** et devenons ce que nous sommes fondamentalement,

¡Ya Basta!

Ça suffit !

Enough !

Genug !

Basta cosi !

достаточно!

Jo Busta Lally

LECTURES COMPLÉMENTAIRES EN VERSION PDF

En lecture, téléchargement et/ou impression gratuits à étudier, diffuser, partager ; Au choix !

La Pédagogie des Opprimés de Paulo Freire, 1970

Traduit de l'anglais par Résistance 71 avec assistance du texte original en portugais « Pedagogia do Oprimido »

Comprendre le système légal de l'oppression coloniale pour mieux le démonter ;

- N° 46 de 29 pages avec Peter d'Errico ► **Comprendre le système légal de l'oppression coloniale pour mieux le démonter avec Peter d'Errico**
- N° 47 de 106 pages avec Steven Newcomb ► **Comprendre le système légal de l'oppression coloniale pour mieux le démonter avec Steven Newcomb**

Introduction au livre de Steven Newcomb : **Paiens en Terre Promise, décoder la Doctrine Chrétienne de la Découverte, version PDF** de 45 pages

3RI et Société des sociétés – Du Chiapas zapatiste aux Gilets Jaunes en passant par le Rojava - PDF de 15 pages

Manifeste du Confédéralisme Démocratique par Abdullah Öcalan, 2011 – PDF de 18 pages

Résistance politique avec Ricardo Flores Magon (1874 – 1922)
Journaliste, anarchiste et révolutionnaire mexicain, PDF de 40 pages

Chiapas, Feu & Parole d'un peuple qui dirige et d'un gouvernement qui obéit - L'essentiel de l'EZLN en français PDF de 218 pages

Kaianerekowa : Grande Loi de la Paix de la Confédération Iroquoise (XII^{ème} siècle) version PDF - PDF de 27 pages

« **La voie Lakota** » & « **L'aventure Crazy Horse** » Traduction d'extraits par Résistance 71 de deux livres de Joseph M. Marshall III, historien et conteur Lakota – PDF N° 45 de 42 pages

« **Si vous avez oublié les noms des nuages, vous avez perdu votre chemin** » de l'activiste Lakota Russell Means – PDF de 19 pages

MEURTRE PAR DÉCRET – Le crime du génocide au Canada ► PDF de 58 pages - Contre-rapport de la Commission Vérité & Réconciliation, publié par le Tribunal International pour les Disparus du Canada (TIDC) en conjonction avec des Commissions Citoyennes d'Enquête préalables le 1^{er} mars 2016 à Toronto & Bruxelles

Paix, Pouvoir et Rectitude, un manifeste indigène – Pr. Taiaiake ALFRED – PDF de 18 pages

Résistance au fléau de l'Humanité – *Solution anti-coloniales pour une décolonisation de l'empire* – Pr T. ALFRED – PDF de 29 pages

Réflexions optimistes d'un historien engagé Howard Zinn PDF de 63 pages

Peau noire, masques blancs, Frantz Fanon, 1952
Texte intégral dans une nouvelle version PDF de 135 pages

Aimé Césaire – Discours sur le colonialisme – 1950 - PDF du texte intégral de 38 pages

L'Anarchisme africain, histoire d'un mouvement – Par Sam Mbah et I.E. Igariewy ► En version PDF de 43 pages

L'entraide, un facteur de l'évolution - PDF de 179 pages

L'Art de ne pas être gouverné – Une histoire anarchiste des Hauts-Plateaux d'Asie du Sud Est par James C. Scott, 2009
Version PDF en français de 60 pages

“Contre le grain, une histoire profonde des premiers États”,
2017 par [James C. Scott](#) ► Traduction partielle [Résistance 71](#) de 76 pages

Fragments anthropologiques pour changer l’histoire de l’Humanité avec David Graeber, version PDF de 59 pages

1977-2017 Pierre Clastres, PDF de 54 pages ; l’héritage d’un anthropologue politique 40 ans après sa mort...

La nature humaine : une illusion occidentale par Marshall Sahlins, 2008

La City de Londres ; Au cœur de l’Empire, PDF de 34 pages

LES CONFESSIONS D’UN ÉVÊQUE JÉSUITE analyse de Jimmy Dalleedoo Source [Alter Info](#) à partir du livre du docteur Alberto Rivera, qui avait été prêtre jésuite et évêque de l’Église catholique romaine ► PDF N° 44 de 23 pages, exclusivité de mon blog

Dieu et l’État, Michel Bakounine – 1^{ère} édition française de 1882

Léon Tolstoï Politique & Religion - PDF de 27 pages

La peste religieuse par Johann Most, 1892 - PDF de 18 pages

